

COMMUNE  
DE  
THEIZE

**EXTRAIT** N° 2024.01  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU C.C.A.S.**

Nombre de Membres :  
en exercice : 09  
présents : 06  
votants : 07

L'an deux mille vingt-quatre  
Le : 05 avril à 17 heures 30

Le bureau du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Theizé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame GRANJON Isabelle, Vice-Présidente.

Date de convocation du Bureau : 29 mars 2024

Présents : GRANJON Isabelle – Valérie MEHU – MAZALLON Blandine - BERGER Nicole – MONFRAY Denise - LEBON Patricia

Absent(s) représenté(s) :  
CHATELUS Georges donne pouvoir à Mme MONFRAY Denise

Excusés/Absents : VIVIER MERLE Christian, BOURBON Bernard, CHATELUS Georges

Secrétaire de séance : MEHU Valérie

**Objet : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 du C.C.A.S.**

La commission Administrative : Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La Vice-Présidente du CCAS  
Isabelle GRANJON

Le secrétaire de séance  
Valérie MEHU



Pour extrait conforme.  
Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en préfecture le

et de la publication le et de la publication le

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

24601 - CCAS - THEIZE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	2 773,42		2 032,50		4 805,92
<b>TOTAL I</b>	<b>2 773,42</b>		<b>2 032,50</b>		<b>4 805,92</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>2 773,42</b>		<b>2 032,50</b>		<b>4 805,92</b>

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 11/04/24



ID : 069-216902460-20240405-DEL\_CCAS202401-DE

COMMUNE  
DE  
THEIZE

**EXTRAIT** N° 2024.02  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU C.C.A.S.**

Nombre de Membres :  
en exercice : 09  
présents : 06  
votants : 07

L'an deux mille vingt-quatre  
Le : 05 avril à 17 heures 30

Le bureau du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Theizé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame GRANJON Isabelle, Vice-Présidente.

Date de convocation du Bureau : 29 mars 2024

Présents : GRANJON Isabelle – Valérie MEHU – MAZALLON Blandine - BERGER Nicole – MONFRAY Denise - LEBON Patricia

Absent(s) représenté(s) :  
CHATELUS Georges donne pouvoir à Mme MONFRAY Denise

Excusés/Absents : VIVIER MERLE Christian, BOURBON Bernard, CHATELUS Georges

Secrétaire de séance : MEHU Valérie

**Objet : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 du C.C.A.S.**

La Vice-Présidente ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Centre Communal d'action sociale de la commune de Theizé de l'exercice 2023.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	9 653.37 €
Recettes de fonctionnement	7 620.87 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 032.50 €</b>
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	2 773.42 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>4 805.92 €</b>

Il est proposé aux membres du CCAS d'approuver le Compte Administratif 2023.

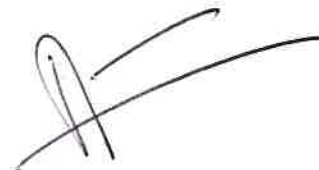
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du CCAS :

- **ADOpte** le Compte Administratif 2023 du CCAS
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes,
- **ATTESTE** de sa concordance avec le Compte de Gestion 2023 du trésorier

La Vice-Présidente du CCAS  
Isabelle GRANJON



Le secrétaire de séance  
Valérie MEHU



Pour extrait conforme.  
Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en préfecture le

et de la publication le

69246

Commune de Theizé

Code INSEE

CCAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de *Isabelle Granjon*  
Vice - Présidente.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 4 805.92 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de suffrages exprimés : 7  
VOTES : Contre 7 Pour 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 032.50 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 773.42 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	4 805.92 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	0.00 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 4 805.92 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	4 805.92 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

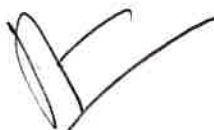
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission, le et de la publication le .

Le secrétaire de séance  
Valérie MEHU

A Theizé, le 05/04/2024.



*Isabelle GRANJON*  
Vice-Présidente





COMMUNE  
DE  
THEIZE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

N° 2024.04

Nombre de Membres :  
en exercice : 09  
présents : 06  
votants : 07

L'an deux mille vingt-quatre

Le : 05 avril à 17 heures 30

Le bureau du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Theizé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame GRANJON Isabelle, Vice-Présidente.

Date de convocation du Bureau : 29 mars 2024

Présents : GRANJON Isabelle – Valérie MEHU – MAZALLON Blandine - BERGER Nicole – MONFRAY Denise - LEBON Patricia

Absent(s) représenté(s) :

CHATELUS Georges donne pouvoir à Mme MONFRAY Denise

Excusés/Absents : VIVIER MERLE Christian, BOURBON Bernard, CHATELUS Georges

Secrétaire de séance : MEHU Valérie

## Objet : Attribution d'une subvention à l'ADMR au Cœur des Pierres Dorées

Madame GRANJON Isabelle, Vice-Président, fait part aux membres du Conseil d'Administration, que chaque année, l'association ADMR du cœur des Pierres Dorées reçoit le soutien de la commune pour les actions menées sur la commune, par le biais du budget principal de la commune.

Cette année, il est proposé de verser la subvention par le biais du budget du CCAS.

Elle rappelle que la subvention sollicitée permet à l'association d'intervenir auprès des personnes âgées et/ou handicapées en les accompagnant dans tous les actes de la vie quotidienne comme l'entretien de la maison du linge, l'aide à la préparation et à la prise des repas ou fourniture et portage des repas, la toilette...

Pour l'année 2023, l'ADMR a effectué 2861 heures pour 27 bénéficiaires et sollicite une subvention de 2500€.

Il est proposé aux membres du CCAS d'accorder une subvention de 2 500€ à l'ADMR au Cœur des Pierres Dorées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté, les membres du CCAS :

- **DECIDE** de verser une subvention 2500€ à l'ADMR du cœur des Pierres Dorées

La Vice-Présidente du CCAS  
Isabelle GRANJON



Le secrétaire de séance  
Valérie MEHU



Pour extrait conforme.  
Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en préfecture le

et de la publication le

COMMUNE  
DE  
THEIZE

**EXTRAIT** N° 2024.05  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU C.C.A.S.**

Nombre de Membres :  
en exercice : 09  
présents : 06  
votants : 07

L'an deux mille vingt-quatre  
Le : 05 avril à 17 heures 30

Le bureau du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Theizé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame GRANJON Isabelle, Vice-Présidente.

Date de convocation du Bureau : 29 mars 2024

Présents : GRANJON Isabelle – Valérie MEHU – MAZALLON Blandine - BERGER Nicole – MONFRAY Denise - LEBON Patricia

Absent(s) représenté(s) :  
CHATELUS Georges donne pouvoir à Mme MONFRAY Denise

Excusés/Absents : VIVIER MERLE Christian, BOURBON Bernard, CHATELUS Georges

Secrétaire de séance : MEHU Valérie

**Objet : VOTE DU BUDGET DU CCAS – EXERCICE 2024**

La Vice-Présidente ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent de la façon suivante

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement :	14 073.00 €
Recettes de fonctionnement :	9 267.08 €
Affectation de résultat de l'exercice 2023 :	4 805.92 €
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 073.00€</b>

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** le budget du CCAS pour l'exercice 2024

La Vice-Présidente du CCAS  
Isabelle GRANJON



Le secrétaire de séance  
Valérie MEHU

Pour extrait conforme.  
Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en préfecture le

et de la publication le